



# FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

## DÉCISION:

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie Orriols

N°D2024-42-DTE

OBJET: CESSION DE L'ANCIEN SIÈGE DE L'ENTREPRISE TARKETT SUR LA COMMUNE DE CUZORN 47500 AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR [REDACTED] ET MADAME [REDACTED]

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la cession de terrains et biens immobiliers ;

Vu l'avis du Domaine n°20234707732359 en date du 12 juin 2023 ;

Vu la proposition d'achat concernant l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de vendre l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn ;

Considérant la mise en vente par Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de ce bâtiment ainsi que du parking cadastrés sous les numéros A1200, A1199, A1050 et A1201 situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn et d'une superficie de 15 249 m<sup>2</sup> au prix de dix euros ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,

1°) – De céder à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] demeurant [REDACTED] l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking situés 2727 route de Saint Front 47500 Cuzorn cadastrés sous les numéros A1200, A1199, A1050 et A1201 d'une superficie de 15 249m<sup>2</sup> au prix de dix euros ;

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20240219-D2024\_42\_DTE-AI  
Reçu le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 19 février 2024



Le Président,  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 février 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 23 février 2024



**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)